



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement des associations dans la lutte contre les violences conjugales

Question écrite n° 24731

Texte de la question

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'ouverture du fonds d'un million d'euros dans le cadre de l'appel à candidatures « Catherine » pour les associations dans le contexte du Grenelle contre les violences conjugales qui prendra fin le 25 novembre 2019. Ce fonds vise à soutenir les projets locaux menés par les associations qui agissent pour le droit des femmes afin d'accompagner les femmes victimes de violences conjugales. Dans le cadre de ce dossier, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la région Occitanie a reçu une subvention de 66 000 euros. Le CIDFF Occitanie correspond à un acteur local bien ancré au sein du territoire, doté de moyens financiers, humains et matériels pour mener ses actions. Les associations locales de la Fédération Solidarité Femmes, telles que l'association « Paroles de femmes » située à Albi et à Gaillac, dans le Tarn, sont fragilisées depuis de nombreuses années par un manque de consolidation financière. Ce manque de moyens engendre de sérieuses difficultés pour que ces associations puissent mener leurs projets à bien. Les baisses des financements des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) causent également des contraintes pour les hébergements destinés aux femmes victimes de violences conjugales. Elle l'interroge sur les financements dédiés aux associations locales, au sein de la région Occitanie, et sur leur manque de moyens pour mener à bien la lutte contre les violences conjugales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24731

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10228

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)